

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1980)  
**Heft:** 546

**Artikel:** Exportations d'armes : des avions civils suisses pour des militaires africains  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1022388>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nité qui pourrait conduire très vite à la constitution d'un Etat dans l'Etat. Sans qu'apparemment les autorités politiques réagissent. Déshabillages des personnes interpellées, intimidations fréquentes et disproportionnées — on se souvient des chiens lâchés contre d'inoffensives badigeonneuses, de l'arrestation pendant quatorze heures en février dernier d'une adolescente coupable d'avoir inscrit son refus sur le mur d'un immeuble locatif de la ville de Genève voué à la démolition. Sans parler des courses-poursuites à travers la ville pour de vulgaires vols de voitures.

Certes, Genève n'est pas fréquentée que par des enfants de chœur. Mais de là à se croire à Chicago sur Rhône il y a une marge que la police genevoise a trop souvent tendance à franchir allégrement. Alors Messieurs, du calme et de la mesure ! L'ordre public n'a que faire de matamores. Et ce calme et cette mesure vaudront, pour votre image de marque, toutes les manifestations et cortèges.

PS. Une fausse note durant le cortège. Alors que M. Fontanet regardait défiler ses troupes avec fierté, dans son dos un tram avait le mauvais goût de se coucher sur les voies. Triste symbole de l'état des transports publics à Genève dont M. Fontanet est également responsable.

publication reste l'un des beaux souvenirs de cette triste année de l'immédiat avant-guerre.

Entre les accords de Munich, l'anéantissement de la Tchécoslovaquie, l'écrasement de l'Espagne républicaine, l'attaque de l'Italie fasciste contre l'Albanie et l'interminable palinodie des conversations anglo-françaises, auxquelles le Pacte germano-russe mit brutalement fin le 23 août 1939, les motifs de se réjouir étaient rares.

La réception de «La Semaine», qui je crois parvenait aux abonnés avec le courrier du vendredi soir, et plus encore ce que nous pouvions faire (c'était peu mais cela nous comblait) pour que l'hebdomadaire survive aux difficultés (il a tout de même tenu

## EXPORTATION D'ARMES

# Des avions civils suisses pour des militaires africains

Pour le Département militaire fédéral et le Ministère public de la Confédération, tout est clair: le «Pilatus PC-7 Turbo-Trainer» (Pilatus fait partie du groupe Bührle) ne tombe pas sous le coup de la loi sur l'exportation d'armes. Comme quoi on peut faire dire n'importe quoi (ou presque) à ladite loi — comme le montre fort bien «TVB-Hebdo» qui suit l'affaire de près depuis des mois: il ne manque pas de revues spécialisées pour décrire en détails les aptitudes de cet appareil, dont la principale fonction est à l'origine l'entraînement des pilotes militaires, mais qui est aussi vanté pour ses qualités dans l'attaque au sol, en particulier. Au point où nous en sommes, il y a peu de chances pour que les spécialistes de la Confédération changent d'avis. Versons tout de même une petite pièce au dossier, sans illusions ! Le numéro d'avril (n° 25) du «mensuel d'information militaire», «Afrique Défense»

passait en revue «les avions à hélices pour l'entraînement et l'appui-sol» (sous-titre: «Les chasseurs modernes se révélant inadaptés à la lutte antiguerrilla, il a fallu réhabiliter les appareils de la Seconde guerre mondiale ou en concevoir de nouveaux pour les missions spécifiques d'entraînement ou d'appui-sol»). Parmi les «Bulldog» et les «Fairchild» ou autres «Lockheed», qui découvre-t-on en bonne place ? Le fameux «Pilatus PC-7» !

## LES QUALITÉS TRÈS PARTICULIÈRES

Et là nous ne résistons pas au plaisir de reproduire la petite note vantant les «qualités» de ce pur produit des usines de Stans: «Cet appareil très aérodynamique est propulsé par un moteur Pratt and Whitney PT6A-25 de 550 CV; il possède six points d'ancrage sous la voilure pouvant emporter 1040 kg, soit 4 mitrailleuses 7,62 mm, des pods de reconnaissance, ainsi que des paniers de roquettes; il a d'abord été livré à la Bolivie (22) et à la Birmanie (16); le Mexique en a commandé 12, le Guatemala 24 dont 12 en option; la Birmanie a, quant à elle, repris une option pour 16 appareils.» Pas mal pour un avion civil.

pendant dix mois) constituait le plus clair de ces rares motifs.

André Muret, qui jusqu'alors n'avait je crois collaboré qu'à la presque confidentielle «Revue de Belles-Lettres», puis peut-être à la plus populaire, mais pas très répandue non plus «Lutte» hebdomadaire du Parti communiste d'avant les interdictions, tenait la barre avec une souriante fermeté. Il m'avait demandé de l'alimenter en «petits échos neuchâtelois». Comme nous vivions, dans notre canton, sous l'empire de la «Loi du 23 février 1937, portant interdiction des organisations communistes ou subversives» et que les autorités policières et judiciaires déployaient leur plus beau zèle à en assurer une application intégrale et complète, nous mettions le nôtre à rendre burlesque le moin-

dre incident d'audience ou les sentencieux avis des gendarmes en faction. Il me souvient du sort fait au providentiel lapsus d'un président de tribunal reprochant à l'inculpé de s'être rendu à Moscou pour y prendre livraison d'un paquet de numéros du Journal de Morteau !

Un souvenir encore, c'est au cours des rencontres des «Amis de la Semaine» que j'ai rencontré Germinal Losio, qui fut un joueur de football applaudi, un chroniqueur sportif (à «La Semaine» précisément, plus tard à la «Voix ouvrière») apprécié et sauf erreur durant quelques années un conseiller municipal de la Ville de Genève.

André Sandoz